

LA CFDT FACE AUX ÉLECTIONS DE 78

Actuellement, la CFDT occupe pour une part le devant de la scène politique en France : sa plate-forme, largement distribuée et commentée, est au cœur de nombreuses discussions. Son Conseil National des 27, 28 et 29 octobre 1977 en agace plus d'un à gauche. Maire, très sollicité par les moyens d'information, distribue sur les radios mises en garde et appréciations «spécifiques», au nom de la CFDT, sur la rupture de l'Union de la Gauche et l'horizon 78... Faut-il donc y voir le reflet d'une force soudainement affirmée ou, plus simplement, ... courtisée ? Où en est-on dans la seconde centrale syndicale de France, à l'approche de 78, des rapports avec le PCF et le PS, de la recherche d'une alternative au Programme Commun ?

On se souvient encore, parmi les militants CFDT, de l'intervention de Maire au Bureau National de la Confédération de juin 76. Le B.N. était invité à réfléchir sur la montée du basisme et du gauchisme dans l'organisation, ainsi que sur le rôle dangereux des Fédérations (P.T.T., Santé, HACUITEX, Banques, Construction) et de la Région (Rhône-Alpes) regroupées alors sous l'étiquette de «Contribution» (1) et gravement, le secrétaire de la CFDT attirait l'attention de toute la direction confédérale sur le fait qu'«il est impossible de continuer à travailler trois ans encore sur ces bases». Il s'en prenait à l'«irresponsabilité» de la minorité du 37^e Congrès ou plutôt des minorités !

Un an et plus de pratique syndicale a démontré qu'effectivement les piliers CERES de la Contribution avaient un «comportement qui relève soit d'un jeu électoral irresponsable, soit d'une volonté de prise de pouvoir, (...) qu'il y a plus que des nuances qui séparent les P.T.T. de la Construction ou les Banques de Rhône-Alpes.» (2) et que depuis le 37^e Congrès, majorité confédérale et minorité n'avait plus le même sens ! Aujourd'hui, avec les positions prises par les différentes organisations sur la Plate-forme CFDT et depuis la désunion de la gauche, la bataille politique est autre dans la Confédération. Il y a

place pour une recomposition significative de la Gauche syndicale, clarifiée, sur une base de classe.

L'HÉRITAGE DU 37^e CONGRÈS

La montée des oppositions

A Annecy, la majorité confédérale sortante avait mesuré de près ses difficultés. Sur certains votes, «pour l'hégémonie de la classe ouvrière», sur l'affiliation internationale de la CFDT, les cadres... , il y a eu plus de 40 % d'opposants. Et sur des orientations plus clairement encore opposées au réformisme, des scores de 21 à 32 % ont inquiété la direction confédérale et au-delà tous les tenants du PS dans la CFDT... (3)

Un rapport alarmiste de Maire au Bureau National de juin fut rendu public en octobre 76 sans doute pour donner plus de relief aux mesures de «mise au pas» prises alors. On y relevait — outre la «montée du gauchisme et du basisme» — le fait que «dans la majorité qui a voté les résolutions du 37^e Congrès, beaucoup ne les ont pas totalement intégrées ni mises en pratique»...

Et de fait, de nombreux congrès locaux voire fédéraux (Équipement par exemple) devaient sanctionner une situation où la «majorité confédérale» avait du mal à se justifier en tant que telle.

Mais qui donc montait en ligne ainsi ?

— D'une part un courant d'opposition se réclamant peu ou prou de l'extrême-gauche. Mais de l'aveu même de Maire, «ce courant est composite... Il n'y a pas lieu de tout mélanger». C'est pourtant ce que fit allègrement la direction confédérale toute cette année, tournant le dos à cette invite à l'analyse concrète !

Les forces social-démocrates au sein de la Confédération avaient en effet plus intérêt à l'amalgame qu'à la clarté. Accusant l'opposition syndicale de «préférer le travail dans l'ombre», les réformistes fuyaient en réalité le débat politique lancé à plusieurs reprises par cette opposition et lui préféreraient les coups bas d'appareil !

A la faveur d'une certaine confusion, avant et après Annecy, une

La C.F.D.T. face aux échéances de 78

autre contestation prétend parler au nom de tous les minoritaires de l'organisation. Le CERES en fut l'acteur principal. En contestant E. Maire et la majorité confédérale par l'intermédiaire d'organisations telles que les P.T.T. ou Rhône-Alpes, la fraction du PS favorable au révisionnisme y trouvait deux avantages : se donner à peu de frais un vernis de gauche et préparer une prise de pouvoir pour le 38^e Congrès Confédéral...

Après le conseil national de la CFDT d'octobre 1976

UNE UNITÉ SUR LE DOS DES «COUCOUS»...

En octobre 1976 fut présenté le rapport Decaillon-Hureau (du nom de deux des membres de la Commission Exécutive CFDT) (4) sur l'organisation interne et la préparation du 38^e Congrès Confédéral. On s'y prenait tôt cette fois ! Ce texte qui préconisait de prendre toutes les mesures pour «faire face en 1978 à toute tentative de débordement» ouvrait déjà une situation nouvelle. C'était la façon pour la direction confédérale de tirer le bilan de ses inquiétudes d'Anney et de mettre bon ordre dans la centrale.

S'en prenant à la minorité de la «contribution», Maire lui demandait alors de choisir son camp : aux côtés des «gauchistes et basistes» ou dans une collaboration — même traversée de tensions — avec la majorité confédérale ? Mais le CERES avait déjà, au sein du regroupement hétérogène de la «contribution» désigné clairement l'opposition révolutionnaire comme son adversaire numéro un dans les rangs CFDT (faisant, par exemple, pression pour que la Fédération Santé se débarrasse de certains de ses responsables jugés «gauchistes» !)

Aussi les organisations les plus marquées par l'influence de la fraction CERES du PS (Rhône-Alpes, PTT) souscrivent dans les faits à l'invite confédérale à la collaboration «anti-coucous». Dès lors les coups pleuvent :

— Contre la «dissidence» de la

Fédération de l'Équipement qui refusait de se fondre purement et simplement dans la grande Fédération des Transports et de l'Équipement sous la coupe social-démocrate d'une équipe issue de la Fédération des cheminots...

— Contre l'Union Départementale de Gironde, accusée de ne pas fonctionner comme «structure CFDT démocratique» (et de soutenir inconsiderement des comités de soldats et de chômeurs) et qui se voit dissoute, mise en tutelle pendant tout un temps...

— Contre les militants les plus actifs du Syndicat Berliet et d'une section des Banques du Rhône rendus responsables d'un soi-disant «mauvais fonctionnement» et démis de toute fonction syndicale.

— Contre la désignation d'un permanent d'Union locale, suspect de ne pas «être dans la ligne», à Dunkerque...

— Contre l'existence même de l'Union Locale de Paris 8^e-9^e, considérée comme «rebelle», dissoute et toujours pas reconstruite...

Les faits ne manquent pas malheureusement à ce noir palmarès de la «normalisation» syndicale !

● A ce prix, une «opposition de sa Majesté» (c'est-à-dire courtoise et ouverte à la collaboration et revendicant l'alternance comme au parlement britannique) se fait jour, incarnée par les forces pro-CERES.

Elle sera rejointe en partie en cours d'année par une autre composante de la «contribution» représentée par Hacutex et les Banques. Les fluctuations du PSU, sa volonté de s'accrocher au char du Programme commun et notamment du PCF (5), explique assez largement cette évolution quand on sait la place qu'occupent son point de vue et ses adhérents dans ces organisations...

Tant que l'Union de la gauche allait bon train, l'unité l'a emporté sur la lutte entre la majorité et la minorité issue de ce qui fut la «contribution».

Vers une nouvelle opposition

● La situation a donc évolué, s'est clarifiée au sein de la gauche syndicale. Par ses positions «res-

ponsables», de «dialogues avec les partis de gauche», imprimant à la ligne CFDT d'Union des forces populaires une inflexion favorable à l'unité prioritaire avec la CGT et des coquetteries avec le PCF, la fraction CERES de la «contribution» (rejointe récemment par la Fédération de l'enseignement privé) s'excluait d'elle-même, peu à peu, de sa prétendue position d'opposition de gauche dans la confédération.

● S'en trouvait éloignée également la Fédération de la Santé où le PS mitterrandiste — aidée de la vieille droite ex-CFTC — avait pris les choses en main.

● Par contre, on a depuis assisté à de nombreux congrès où s'est précisée la force réelle d'opposition, celle qui au plus près des travailleurs, et présente dans leurs luttes, en exprime le mieux les aspirations : c'est paradoxalement dans les syndicats de Fédérations dont la direction se réclame de la «majorité confédérale» (Métallurgie, Chimie, Transports et Equipement, Sécurité sociale, SGEN...) que se trouve le mieux ce courant d'opposition syndicale. Des structures telles que des inter-trusts et comités de branches sont l'écho régulier des batailles menées contre le réformisme. De nombreuses unions inter-professionnelles de base ou de secteur (et anciennes unions locales) sont également un terrain de développement d'une contestation réelle. Certaines Unions départementales n'échappent pas à ce mouvement...

La social-démocratie dans la confédération s'en inquiète !

● D'autant qu'au niveau des Fédérations les choses ne restent pas seulement en l'état. Chacun aura pu noter au fil des Conseils nationaux, par exemple, l'évolution d'organisations — autrefois orientées plutôt à droite — comme les Finances ou l'Alimentation. Sans compter les positions d'une Fédération ouvrière comme la Construction-bois qui semble ne pas avoir suivi, jusque-là, le CERES comme le reste de la «contribution». Si l'on ajoute à cela le fait que des organisations de la «majorité» telles que l'EDF-GDF, les Mineurs ou les Services sont capables de prendre des positions allant dans le sens des aspirations des travailleurs, cela fait un important ensemble !

● Le débat en cours sur l'actualisation du Programme commun et la querelle à gauche qui l'accompagne

montrent qu'au sein de toutes ces organisations un courant profond existe. Il cherche à poser les vraies questions. En germe s'y trouve une nouvelle opposition pour demain, une nouvelle majorité pour après-demain...

LES CONSÉQUENCES DE LA RUPTURE DE L'UNION DE LA GAUCHE

La redistribution des cartes

La réactualisation du Programme commun a en effet, été l'occasion de voir apparaître au grand jour les regroupements que nous avons vus peu à peu s'opérer depuis Annecy.

● On le sait (6) l'influence du PS de Mitterrand depuis 1974 dans la CFDT est réelle. Et surtout au niveau des instances dirigeantes. Un temps la lutte contre le plan Barré (plus d'ailleurs par proclamations qu'actions coordonnées, au plan confédéral) a relégué un peu au second plan cette indéniable présence. Le débat télévisé Barre-Mitterrand avait rendu discrets les partisans les plus avoués du Parti socialiste. Leurs «frères ennemis» du CERES, surtout occupés à placer des hommes en vue du 38^e congrès, s'intéressaient alors essentiellement à la formation syndicale, avec Rhône-Alpes comme plaque tournante dans la CFDT... Maire et ses immédiats alliés actuels (Transports, Chimie, Agriculture...) travaillaient à des propositions de plate-forme CFDT, afin d'accentuer le poids spécifique CFDT dans les débats politiques à venir et de ressouder la Confédération, un an après Annecy.

● Les escarmouches au sein de la gauche, pendant l'été, sur le SMIC ou le nucléaire vont rapidement amplifier les divergences internes à la CFDT que le Conseil national de juin avait laissé entrevoir. Edmond Maire alors dénonçait le PCF et sa «conception de l'État, abstrait, dominateur, étranger au peuple, qui

ne peut que susciter les réserves de syndicalistes autogestionnaires» et s'inquiétait en même temps que «certains hommes politiques commencent à exprimer des craintes sur les luttes sociales qui pourraient se produire, une fois la gauche au pouvoir» sans franchement nommer le PS — directement impliqué pourtant dans une telle démarche (7).

A partir de là, chacun s'est mis à découvrir...

● Rapidement le Parti socialiste et ses relais confédéraux, au niveau du secteur politique de la CFDT qu'anime Moreau, faisaient savoir leur désagrément d'être critiqués par la CFDT. Cela devenait franchement gênant pour eux après le meeting de rentrée de la Confédération à Strasbourg (8) où Maire faisait état d'une «inquiétude réelle chez de nombreux travailleurs pour qui ses propositions (celles du PS - NDLR) apparaissent trop timorées et sa mise en cause de la logique actuelle insuffisante». D'autant qu'immédiatement *L'Humanité* s'en emparait sans vergogne, taisant les critiques adressées par ailleurs au PCF.

On a vu alors courir dans la Confédération des rumeurs insistantes, venant du PS et ses proches, selon laquelle «on ne pourrait pas se fier vraiment à Maire en 1978». Certains, du côté de la Métallurgie par exemple, recherchaient déjà des moyens supplémentaires pour amarrer plus la CFDT à la social-démocratie... Une série de pressions se sont fait jour qui ont peu à peu conduit à ce que s'estompe, au fil des déclarations, la critique du PS.

● Dans le même temps — au nom du refus de la «dérive réformiste», du «risque de la gestion social-démocrate après 78», le CERES flanqué de la majorité des forces PSU et de certains courants trotskistes pour l'occasion, repartait à l'attaque. De stages en textes de réflexions, ce courant, principalement incarné dans l'U.R. Rhône-Alpes et la Fédération des PTT, recentrait ses critiques contre la plate-forme CFDT et ses ambiguïtés (9). Il y voyait l'occasion de faire d'une pierre deux coups :

— refuser au courant d'opposition syndicale de classe de se saisir des propositions de droits nouveaux pour en appeler à la mobilisation et à l'initiative ouvrière autonome des partis de gauche en 78...

— discréditer l'«impasse social-démocrate» (que certains traits des propositions confédérales risquent d'autoriser) au profit des projets révisionnistes.

● Dans tout cela, la grande masse des adhérents et même des militants actifs est restée perplexe. Ne se reconnaissant ni dans les propositions du PS ni dans celles du PCF et leur écho CERES dans la CFDT, les travailleurs qui font confiance à la Confédération française démocratique du travail ont au contraire accordé un certain crédit aux initiatives proprement syndicales dans la période. Beaucoup, en soutenant «une démarche spécifique CFDT», recherchent en fait surtout une alternative à une Union de la gauche désunie et source d'incertitudes pour eux désormais.

«La spécificité CFDT»

Ainsi, derrière le soutien, soutinaient élargi, à la plate-forme confédérale et à une promesse de relance de l'action syndicale différentes lectures de la crise de la gauche se retrouvent.

● Aux côtés de Maire, et enclins à un soutien modéré mais effectif au PS, certains courants réformistes refusent de s'engager à fond dans la querelle de la gauche, pour préserver l'unité de la confédération... et leurs positions par la même occasion.

● Par ailleurs, on assiste, de l'aveu même du Bureau National à une résurgence de «réflexes de type anarcho-syndicaliste ou des phénomènes de basisme» (10), fait d'un égal dégoût pour les manœuvres de tous les partis de gauche ou de droite. La volonté, en outre de passer enfin à l'assaut du plan Barre (autrement que dans des discours) pour sauvegarder le pouvoir d'achat et l'emploi n'y est pas étrangère non plus !

Mais outre les positions de force, assez importantes au demeurant, il y a la réflexion ouverte par la

querelle sur les projets réels des partis de gauche, découverts à cette occasion, comme profondément différents et inquiétants à plusieurs titres... Ce débat une fois lancé, ne s'arrête pas comme cela, aux seules questions posées par le PC ou le PS. Et c'est sans doute parce que la plate-forme CFDT met sur le tapis des problèmes réels posés aux travailleurs et qu'ils entendent résoudre (sur des revendications essentielles mais surtout sur leur propre rôle en 78 et après) que la «*spécificité CFDT*» met en jeu en fait bien au-delà de ce qui fut la «*majorité confédérale*».

Et parce que les aspirations révolutionnaires des travailleurs à prendre en charge leurs luttes, leur avenir, pour une France socialiste, sont ainsi mises à l'ordre du jour dans les débats de la CFDT, une opposition syndicale conséquente peut aussi se développer sur ce terrain, y être active et clarifier les enjeux de 78.

UNE PLATE-FORME POUR QUELS OBJECTIFS ?

La «*Plate-forme de revendications et d'objectifs immédiats*» de la CFDT de juin 1977 tendrait à se présenter comme une réponse spécifique à la crise «*qui répond aux aspirations et besoins prioritaires des travailleurs*» (11). Et ce, au moment même où s'engageaient les orageuses renégociations du Programme commun.

Depuis, une campagne de propagande importante s'est développée dans la confédération avec des supports rarement mis en œuvre jusque-là (12).

Mais quels objectifs effectifs vise cette offensive ?

De fait, tout le monde n'a pas dans la CFDT, la même lecture de ce texte, ni la même vision des objectifs à remplir sur cette base !

74-77 : une difficile élaboration

Dès 1974, et dans le cadre des présidentielles, les membres de la

majorité confédérale recherchent - hâtivement - une base de mobilisation propre à la CFDT, susceptible selon eux de «*relier en permanence les luttes quotidiennes et les perspectives autogestionnaires*» (13). Il leur importait, en effet, de ne pas apparaître purement et simplement comme rejoignant le Programme commun qu'ils avaient refusé de rallier en 72. Ils avaient à tenir compte des sensibilités et des préoccupations de tous ceux qui firent la CFDT des luttes d'après 68, et notamment du «*printemps des O.S.*» de 1971...

Or, ces militants souhaitaient voir «*clarifier les conceptions CFDT*». Ils étaient aussi les plus résolument opposés à une dépendance syndicale. Pour s'efforcer de souder majorité confédérale et gauche syndicale d'alors, il s'agis-

sait pour Edmond Maire de dégager une plate-forme qui «*ramasse et reclasse les acquis de la Confédération*». Mais pour ceux qui lorgnaient vers le PS et allaient le rallier, lors des «*Assises pour le socialisme*» de novembre 1974, un tel texte devait surtout demeurer flou (14).

C'était la condition primordiale pour couvrir leur évolution politique. C'est ce à quoi s'employèrent notamment plusieurs responsables de la F.G. Métallurgie (tels que J. Chérèque) ou de l'Union régionale parisienne. Le résultat fut à la mesure de l'équivoque recherchée : la confusion de certains chapitres s'ajoutait au caractère «*non programmé dans le temps*» des objectifs, dont on ne savait pas trop s'ils étaient pour aujourd'hui ou pour demain ou... plus tard.

LES «CONSEILS D'ENTREPRISES» DANS LE PROJET D'AVRIL 1974 (Extraits)

Les principes mis en avant pour les Conseils d'Ateliers ont un précédent dans la démarche de 1974 de la CFDT :

LA GESTION DES ENTREPRISES SOCIALISÉES

«**But :** Les entreprises socialisées doivent être gérées par les travailleurs de façon décentralisée, refusant tout étatisme.

Pour que leur dimension, souvent importante, ne soit pas un obstacle à la démocratie de la décision, des lieux de décision décentralisés devront être instaurés. Il ne suffit pas, en effet, de démocratiser les décisions du sommet».

«**Mesures :** a) création d'un conseil d'entreprise composé de représentants élus par les travailleurs. Ces représentants seront choisis parmi les élus des collectifs de travail des différents établissements ou services.

Cette structure s'oppose à l'existence parallèle d'un conseil d'administration et d'un comité central d'entreprise.

Le conseil d'entreprise élira et contrôlera la direction de l'entreprise. Il aura tout pouvoir, dans le cadre des objectifs du plan, celui-ci exprimant les priorités fixées par la collectivité nationale ou régionale, selon les cas.

D'autre part, le conseil d'entreprise devra tenir compte à la fois :

- de la section syndicale d'entreprise, dont le rôle sera étendu ;
- et d'une instance consultative qui sera mise en place pour représenter les intérêts extérieurs à l'entreprise (ce qu'on appelle le plus souvent «l'intérêt général» : usagers, collectivités locales, etc.).

b) Au niveau des établissements, des conseils d'établissement seront mis en place. Leur composition est identique à celle des conseils d'entreprise. Le chef d'établissement sera élu par le conseil d'établissement sur la base de critères de compétence établis en accord entre le conseil d'établissement et le conseil d'entreprise. Dans le cadre du plan de l'entreprise, le conseil d'établissement jouira de toute l'autonomie possible.

c) Un système de confrontation sera mis en place entre les conseils d'établissement d'une même localité et l'instance politique communale, sur tous les problèmes concernant à la fois les entreprises et la commune : transports, pollution, logements, équipements...»

L'accord de capitulation devant les exigences CGT, signé en juin 74 pour des revendications largement en retrait sur la pratique CFDT de base, et en particulier à Lip, renvoya rapidement la plate-forme «fourre tout» d'avril 74 aux oubliettes (15).

Depuis, la réflexion confédérale a souffert d'un certain abandon de ces objectifs. Certains sont allés poursuivre au PS ou au CERES une autre réflexion. Durant ce temps, le «réalisme syndical» l'a emporté sur la démarche, pourtant intéressante, amorcée par certains aspects de la plate-forme de 74 lorsqu'elle posait «le problème du pouvoir et des droits des travailleurs partout».

Tentation gestionnaire et aspirations des travailleurs

Au 37ème Congrès confédéral d'Anney ressurgit la nécessité de présenter des objectifs CFDT spécifiques. Mais pas un mot d'auto-critique sur l'inflexion de la réflexion confédérale et les incidences de l'opération des Assises de Mitterrand ! On glisse allègrement, sans évoquer non plus les ambiguïtés de la démarche précédente que soulignait pourtant 21 % du Congrès lorsqu'il refusait de «lutter pour obtenir le socialisme par morceaux» !

● Dans la démarche confédérale, un premier aspect posait en effet la nécessité de «mettre en route, dans les entreprises quelques processus autogestionnaires», des «blocs expérimentaux» (16). La CFDT était alors à la croisée des chemins. Le pas conduisant de fait à un processus laissant intact l'Etat bourgeois dans un capitalisme maintenu, était proche d'être franchi. Certaines forces dans la Confédération, dans la mouvance du PS et surtout des anciens PSU ralliés en 1974 à Mitterrand, sont toujours prêtes à le franchir ! (17)

L'examen de l'actuelle plate-forme CFDT témoignera de la subsistance de telles tentations réformistes que le rapport de forces au sein des organes de direction confédéraux permet encore.

L'EXPÉRIMENTATION SOCIALE OU COMMENT CHERCHER A GOMMER LES CONTRADICTIONS DE CLASSES

L'officieuse revue du PS, Faire avance au sein de ce parti et dans la CFDT une «stratégie de l'expérimentation sociale». Le colloque Faire — Nouvel Observateur du 4 septembre 77 y était consacré. On y a surtout vu une tentative conjuguée sur les terrains de l'écologie, du cadre de vie, du militantisme syndical et politique (autant de thèmes abordés), d'effacer les différences fondamentales, de gommer des contradictions de classe...

Pour Pierre Rosanvallon, introduisant les travaux (dans le numéro 23 de la revue Faire), il s'agirait à partir de l'«action militante quotidienne, au sein des partis, des syndicats, des associations» de «tenter des expériences porteuses de nouveaux rapports sociaux» allant jusqu'à «bousculer ces catégories de l'utopie, de la réforme, et de la révolution». Ce qu'il visait par là, par amalgame, c'est à discréditer l'action révolutionnaire de classe en la mettant sur le même plan que la pratique réformiste. Pour ce faire, il essaie de leur trouver un trait commun qui serait «le mythe du moment révolutionnaire». En effet, selon lui, les révolutionnaires, en s'en remettant au Grand Soir d'une Révolution à venir refuserait de transformer dès aujourd'hui les rapports sociaux et la qualité de la vie. Ils subordonneraient toute transformation à un avenir jugé par Rosanvallon problématique (et semble-t-il dangereux !). De la sorte, Faire présente les révolutionnaires comme pris dans une contradiction de taille : un discours qui promet des «lendemains qui chantent» et une pratique sociale ramenée à celle des réformistes, pour des revendications «étroitement économistes». De la sorte, la seule différence qu'entreprendraient selon cette revue réformistes et révolutionnaires serait la «croyance ou non dans la possibilité de la Révolution»... En attendant, chacun baignerait dans le même réformisme pratique.

Prétendant alors «dépasser» cette contradiction truquée d'avance, P. Rosanvallon et ses amis proposent l'«expérimentation sociale»...

Il s'agirait pour lui de réaliser des transformations (dans la hiérarchie, les conditions de travail, les rapports dirigeants/dirigés, les institutions ou le cadre de vie), qui, tout en ne posant à aucun moment le problème de la domination de classe bourgeoise et le rôle de l'Etat, finiraient pourtant — on ne sait comment — par «remettre en cause» cette même domination. On expérimenterait ainsi le socialisme sans s'en douter, progressivement, bien au chaud dans le système. Assurément, la démarche est claire : se préserver d'avance de l'accusation de classe : «Utopie» et «réformisme», en niant toute validité à la contradiction réformes/révolution. A l'abri de ce rideau de fumée, il ne reste plus alors à ces sociaux-démocrates modernes qu'à baptiser l'aménagement social du capitalisme que prépare le PS pour après 78 en «expérimentation sociale, autogestionnaire». Certains dans la CFDT rêvent de se servir de la Plate-forme confédérale pour couvrir ce tour de passe-passe : l'ambiguïté des objectifs CFDT ne les y autoriserait-elle pas ?

● Mais, dans la démarche de définition des objectifs CFDT, s'il y a des risques, on trouve aussi une espérance sincère : le refus conjoint de «l'aménagement social du capitalisme, le socialisme autoritaire et bureaucratique d'Etat» (18).

Il y a en effet dans la Confédération française démocratique du travail une certaine réflexion sur

ce que représente la restauration du capitalisme en URSS. Chez certains, en particulier chez de nombreux dirigeants venus de la CFTC, cela n'est que le reflet d'un anti-communisme farouche et ancien. Mais la majorité des militants raisonne surtout sur ce qu'elle constate : la réalité social-impérialiste, bureaucratique, du capitalisme d'Etat qui enserre la

La C.F.D.T. face aux échéances de 78

classe ouvrière et les peuples d'URSS et des «*démocraties populaires*» dans son carcan, au profit d'une nouvelle bourgeoisie...

D'un autre côté, des exigences majeures des travailleurs ont pu s'exprimer d'une certaine manière dans la CFDT depuis 1970, avec la reconnaissance des «*luttés des travailleurs comme moteur de la transformation sociale*» (19). Il n'est pas sans importance de voir E. Maire rappeler (en juin 1977) que ce sont les travailleurs eux-mêmes qui «*doivent être les acteurs des transformations*» et qu'il s'agit de «*refuser toute appropriation du pouvoir par les techniciens et les chefs de partis, de changer conjointement l'entreprise, la société et l'Etat, réduire la division sociale du travail et rendre les travailleurs actifs dans tous les domaines de leur vie*». Bien sûr, il y a sans doute loin des envolées d'aujourd'hui, à la réalité d'après 78. Les confédérations ne sont pas si unies que cela. Parmi eux, certains (qui du PS, qui du CERES) n'en pensent pas un mot ! Mais la pression de la réalité militante CFDT est là, et ce que Maire exprime -au delà des confusions- est bien plus profondément ressenti dans l'organisation que dans les discours de Congrès ou de Conseils.

A l'entreprise, nombreux sont les militants qui prennent au pied de la lettre le mot d'ordre du 36ème Congrès Confédéral : «*Vivre demain dans nos luttes d'aujourd'hui*». Ni gauchistes, ni même basistes, ils sont la base réelle de l'avancée confédérale d'une plate-forme à l'autre.

Car entre temps, les idées des luttes ouvrières de Lip, Dunkerque, la Saviem, Réhault et tant d'autres, ont fait leur chemin. L'aspiration révolutionnaire à prendre en charge aujourd'hui les luttes, demain la société entière, anime de larges pans de la classe ouvrière. Par un nombre important de sections syndicales d'entreprises engagées dans l'action, la CFDT est plongée dans le débat de l'avenir ouvrier... Le rôle réservé aux travailleurs dans le Programme commun et plus particulièrement dans le projet du PCF inquiète par conséquent les forces vives de la Confédération et presse celle-ci de se définir.

CE QU'APPORTE LA PLATE-FORME CFDT

Destinée à condenser des exigences communes à toute la Confédération, le texte amendé par le Conseil National de juin 77 a du mal à éviter toujours le catalogue revendicatif. Le caractère ambigu de son utilisation y est pour beaucoup : «*Nos revendications sont valables pour aujourd'hui et pour demain*» disait J.P. Jacquier, de la F.G agriculture CFDT, lors du débat qui précéda le Conseil de juin (20).

● Une série d'organisations condérées proches de Mitterrand (F.G. des Transports et l'Equipement F.U. Chimie par exemple) trouvaient dans ces ambiguïtés mêmes la matière à échelonner par avance l'obtention des revendications sur 2 ans d'exercice du gouvernement par la gauche, tout en affirmant par ailleurs qu'«*un certain nombre de revendications ne pourront pas déboucher si la droite reste au pouvoir*» (Pays de Loire CFDT). En quelque sorte, dans ces conditions, les objectifs de la CFDT ne seraient plus pour aujourd'hui et... pas encore pour demain ! Curieux «*défenseurs de la plate forme confédérale*» assurément ! Ils se sont même efforcés de limiter toute une série d'objectifs revendicatifs comme le «*contrôle du crédit*», l'avancée vers les 35 heures, les contrats à durée limitée (qu'il s'agirait seulement pour eux de «*réglementer*») «*la retraite à 55 ans pour les travaux pénibles*» ou même la fixation du SMIC à 2 400 F pour 40 heures (base : avril 1977)... Pourquoi cela si ce n'est pour ne pas gêner un futur gouvernement de gauche et le PS au pouvoir ?

Une autre limite -non négligeable- du programme de mobilisation confédérale, c'est le problème de l'emploi. Renforcées encore par les décisions du Conseil national d'octobre 77, les propositions de la plate forme engagent pour une bonne part la CFDT dans la voie réformiste de la co-gestion du chômage (22).

Bien sûr ce n'est pas le tout de la position confédérale. Mais c'est bien présent, avec notamment

l'instauration de «*comités de branches industrielles, regroupant les représentants des organisations syndicales, des employeurs et des pouvoirs publics pour débattre et émettre un avis sur les investissements*», en liaison avec des «*comités locaux pour l'emploi*» (composés semblablement, avec simplement en plus des «*représentants des collectivités locales*»). Ces comités auraient à «*être saisis, pour débat et avis, de tout projet de licenciement collectif*» comme de ceux (éventuels !) de créations d'emplois (21).

A terme ce sont de petits «*comités économiques et sociaux locaux*» qui se mettraient en place... avec le même bonheur que le CES national actuel, ses résolutions sans objet et sa courtoise co-gestion de la pénurie ! Dans l'imédiat après 78, on proposerait aux «*comités pour l'emploi*» de «*rechercher les moyens permettant aux usines arrêtées et occupées de redémarrer*», comme le PS de Besançon proposant aux «*Lip*» son vieux projet de «*coopérative ouvrière*». (22).

Mais la plate-forme c'est aussi, et même surtout, «des droits nouveaux pour les travailleurs et leurs organisations syndicales» !

Là est le vrai débat posé par les objectifs CFDT.

Non que les tentations gestionnaires soient absentes... Mais parce que c'est bien le terrain où peut se déterminer la position syndicale face aux partis du Programme commun et s'élaborer une alternative.

Ce n'est sans doute donc pas pour rien que les avances du PCF et les assauts du CERES (de l'intérieur même de la Confédération) portent précisément sur les chapitres 6 et 7 de la plate-forme, sur les droits des travailleurs et les «*pouvoirs nouveaux spécifiques dans les entreprises nationalisées*».

La place des travailleurs

Il faut dire que les objectifs CFDT posent dans le domaine du

rôle des travailleurs un certain nombre de problèmes. Le moindre n'est d'ailleurs pas celui de son élaboration !

Combien de militants se sont plaints - de la Lorraine aux Bouches du Rhône - de voir descendre dans les sections cette plate-forme dont à aucun moment la base n'avait été réellement saisie. S'il s'était agi d'un projet à enrichir, l'accueil eût été autre. Mais le projet présenté au Conseil National CFDT de janvier n'a navigué qu'entre les fédérations et régions avant de revenir sur la sellette du conseil de juin qui l'adopta !

Bien sûr, dira-t-on, des groupes de travail ont été mis en place parfois, au niveau fédéral (par exemple dans la chimie et la métallurgie) mais ils n'associaient guère qu'une poignée de responsables syndicaux au niveau d'une branche, d'un inter-trust ou un groupe restreint de collaborateurs fédéraux...

Ceci dit, jugeons sur pièce les perspectives les plus neuves en matière de «droits et pouvoirs nouveaux» sont spécifiquement rassemblées au chapitre 7 pour les travailleurs des entreprises nationalisées. Grave limite que devaient souligner au conseil national de juin des représentants d'organisations aussi diverses politiquement que la banque ou les services... Begot, secrétaire de la Fédération des Banques devait notamment mettre en garde sur «le problème d'une cassure entre secteur nationalisé et secteur privé» rendue possible par les distinctions de droits opérées dans les chapitres de la plate-forme. Depuis, le débat s'est amplifié et le refus de ces différences, risquant de créer une «aristocratie, des privilégiés en droits», est devenu plus pressant encore. Au point que le Conseil national d'octobre 77 a été invité, lors d'un débat libre sur les objectifs CFDT, à prendre en compte une sorte de préambule réaffirmant la nécessaire «unité des travailleurs des secteurs privés et nationalisés» pour l'application de l'ensemble de la plate-forme et soulignant que si les «droits nouveaux» trouvaient un champ d'application plus immédiat dans la fonction publique et nationalisée, ils étaient un objectif commun à tous.

• Dans les 707 amendements et 134 interventions de la séance de

juin 77 de la direction confédérale, nombreuses ont été les prises de positions sur ces fameux «droits nouveaux». Mais dans la popularisation, aujourd'hui, on ramène trop fréquemment au seul problème des conseils d'atelier.

• Or, c'est de tout un ensemble qu'il s'agit ! D'une part, la CFDT propose des moyens pour les sections Syndicales d'Entreprise (SSE) : des possibilités d'existence, d'expression et d'action accrues, par rapport à la loi du 27 décembre 1968 qui les autorise ; un champ d'application étendu aux petites entreprises et au secteur public. Il est dit (chapitre 6, «moyen de la section syndicale») que la SSE aurait la gestion des heures de délégation, ce qui la rendrait «majeure» par rapport à l'actuelle tutelle du syndicat ou de la fédération sur son fonctionnement. Tous les obstacles légaux à l'action syndicale y compris l'odieuse loi dite «anticasseurs» seraient abrogés. Et surtout, les travailleurs accèderaient eux-mêmes, sans médiation ou délégation, à un pourcentage des heures travaillées payé pour la discussion dans le temps et le lieu de travail (chapitre 6, «droits nouveaux pour les travailleurs»). Ainsi des groupes ou commissions de travailleurs pourraient réfléchir ensemble dans l'atelier aux revendications, à la situation dans l'entreprise et au plan d'ensemble, pour contester l'organisation capitaliste du travail et le système d'exploitation lui-même, réfléchir aux propositions syndicales et politiques et les critiquer ou s'en saisir selon leur nature... C'est déjà le principe du conseil d'atelier qui institutionnalise ces possibilités au niveau (initialement en tout cas) des entreprises nationalisées...

Que seraient les conseils d'atelier ?

Le conseil d'atelier peut -à partir des seuls textes officiels du Conseil national CFDT- être

la meilleure ou la pire des choses. Beaucoup de choses dépendent en fait de l'action consciente des travailleurs eux-mêmes.

Au pire, le conseil s'en tient à débattre des conditions de travail et en propose des aménagements. Structures batardes entre l'Assemblée revendicative et le traditionnel Comité hygiène et sécurité. Dans ce cas, la montagne aurait alors accouché d'une souris. C'est bien la conception qui règne à la fédération des PTT qui tente de travestir de la sorte le vaste projet des conseils d'atelier en de vulgaires «commissions de contrôle» limitées à «l'organisation du travail, le règlement intérieur, l'organisation des services» ou (au contraire) étendues à «la discipline, la médecine du travail, les emplois d'encadrement et le choix des investissements au plan local», ces structures, oscillant entre la boîte à idée patronale et la co-gestion, tournent complètement le dos aux aspirations ouvertes par la plate-forme. Les initiateurs CERES d'une telle formule (présentée lors du 17^e Comité national fédéral des PTT CFDT des 18, 19 et 20 octobre 77) montre bien là comment tirer en arrière la perspective des conseils...

La meilleure interprétation possible pour les travailleurs est pourtant incrite, noir sur blanc, dans la plate-forme lorsqu'il est dit que l'objet du Conseil, c'est tous les «différents aspects de l'organisation du travail», y compris les horaires, les effectifs, la production, la sécurité, les changements technologiques et même la formation... Le champ d'action du Conseil, c'est l'atelier avec toute l'organisation capitaliste du travail qu'il suppose. C'est donc d'abord et avant tout un organe de masse anti-capitaliste qu'il doit être, pour tous les travailleurs, animé par des travailleurs élus et révocables par leur atelier ! Confronté aux décisions d'ensemble de l'entreprise et du plan, ce sera nécessairement un organe de réflexion collective, de contestation et de lutte, un point d'appui essentiel pour dynamiser le mouvement syndical, le faire se tenir sur des positions de lutte de classe. Se coordonner sur «des problèmes généraux qui peuvent avoir des répercussions dans d'autres secteurs» est même prévu !

La C.F.D.T. face aux échéances de 78

• Des limites existent encore cependant dans ces chapitres mêmes de la Plate-forme. C'est, d'une part, la coexistence aux côtés du Conseil d'atelier de propositions «d'extension du rôle des comités d'entreprise» (Chapitre 6) qui conservent tous les dangers de la gestion des activités sociales en système capitaliste, et de la gestion (y compris par l'instauration de contrats entre C.E. et municipalités). Il y a un risque de soutien aux propositions CGT de «gestion démocratique» indéniable.

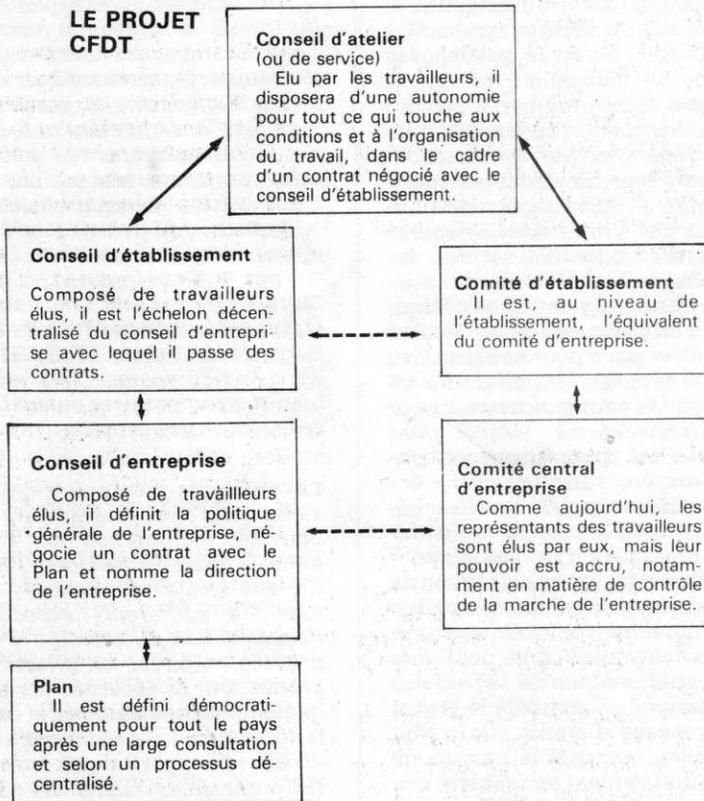
veau de l'entreprise et de l'établissement».

• Il est dangereux de laisser dans l'ombre les structures auxquelles ces délégués seraient appelés à participer. La distinction faite entre «conseil d'établissement = organe de gestion» et «comité d'établissement = organe de contrôle» (chapitre 7) est très floue... Quelle pourrait être la pratique concrète des délégués appelés à participer de la gestion de l'entreprise, sinon la collaboration de classe ? Quelle garantie en la matière de ne pas les voir - comme

notamment sur leurs propres élus, dans la mesure où la voie de la lutte de classes aura elle-même triomphé dans le syndicat.

— chaque délégué des Conseils et Comités d'Etablissement «rendra régulièrement compte de son mandat» devant les travailleurs et leur Conseil de base.

Il ne faut pas négliger ce que peut alors représenter une pression régulière et un contrôle ouvrier sur les élus pour leur rappeler qu'ils ont à contester la gestion faite sur le dos des travailleurs, et non à s'y impliquer, y collaborer. Reste que la lutte sera nécessairement dure et de tous les instants contre la bureaucratisme et le réformisme ! Sans doute n'est-ce pas un des moindres mérites de la Plate-forme que d'impliquer assez nettement, pour les syndicats, la nécessité d'une telle lutte contre l'intégration à la gestion capitaliste comme contrepartie aux droits nouveaux !



Ce schéma ne constitue pas à proprement parler un organigramme. Il a pour objet de montrer quelle dynamique devra être impulsée demain dans les entreprises nationalisées, à partir des conseils d'atelier et des conseils d'établissement élus.

Ce schéma est valable pour une entreprise à établissements multiples. Lorsqu'il n'y a qu'un seul établissement, on saute bien sûr directement du conseil d'atelier au conseil d'entreprise.

Par ailleurs, c'est la pyramide même des institutions à l'entreprise.

Là sans doute l'ambiguïté est la plus forte. Alors que la plate-forme refuse tout rôle de gestion aux syndicats, à très juste titre, elle offre par ailleurs cette possibilité à des «représentants élus des travailleurs» (chapitre 7) «au ni-

certains délégués de Comité d'Entreprise actuellement - gérer la pénurie et les cadences ? Le risque est de taille !

Deux garde-fous subsistent cependant :

— «les organisations syndicales n'assureront pas de responsabilité de gestion ; elles exerceront par contre une fonction de contrôle»,

VERS DES CONVERGENCES NOUVELLES ?

Faire face aux pressions...

La démarche CFDT est nouvelle par rapport à l'ensemble des forces syndicales et politiques de l'Union de la Gauche...

Le PS a vu l'intérêt — comptant sur ses relais dans la CFDT même — de préférer la récupération (et la dénaturation ultérieure espérée) à toute condamnation de cette dynamique des conseils.

On aurait pu attendre du PCF par contre refus et critiques : on est si loin ici de la mise en place de son projet bureaucratique capitaliste d'État ! Dans un premier temps, c'est le silence qui accueillit le déjà fameux chapitre 7 de la plate-forme confédérale. Mais, au lendemain du discours de Maire à Strasbourg, les choses s'accélérent. Une offensive du sourire est lancée, culminant dans ce qui fut longtemps un impossible dialogue :

France Nouvelle et les «Lip» (23) l'un des négociateurs socialistes de la réactualisation du Programme commun, Laurent Fabius, en vient même à relever que le PCF aurait accepté de voir effacer la divergence existant dans le Programme commun de 1972 entre «gestion démocratique» et «autogestion» (24).

Mais, comme les «Lip», on est en droit de s'interroger, de ne pas croire sur parole ces tout nouveaux «défenseurs de la démocratie» ! On aura raison d'ailleurs de ne pas se laisser prendre au «petit jeu qui voudrait faire de la CFDT une sorte d'alliée du PC dans son débat et sa polémique avec le PS» (25).

Car c'est le fond des applaudissements révisionnistes aux Conseils d'Ateliers...

Mais pour donner une certaine consistance à sa manœuvre, le parti de Marchais a été plus loin : pour lui, les Conseils d'Atelier ne sont qu'*«un des moyens de la participation des travailleurs»* (26) au projet révisionniste de «gestion démocratique» ! Le PCF tend en effet à faire des propositions CFDT la simple traduction des réformes mises en avant par la CGT : «*Dans toutes les entreprises, donner des droits étendus et des moyens d'information et d'action aux organisations syndicales, doter de pouvoirs importants les Comités d'Entreprises*» (27).

Dans cette optique, bien évidemment, les Conseils d'Ateliers ne sont plus que des «*commissions (d'atelier) du Comité d'Entreprise*», une décentralisation du C.E. qui n'en transforme ni la fonction (gestionnaire) ni le rapport aux masses (bureaucratique)... C'est grave ! C'est tourner le dos précisément à tout ce qu'il y a de novateur dans le projet CFDT, à ce dont les travailleurs peuvent s'emparer pour construire un rapport de force en leur faveur face à l'exploitation et à tout gouvernement de droite ou de gauche. En effet, pour la CFDT un aspect important de ces Conseils c'est d'appeler à «*combattre les tendances bureaucratiques et technocratiques, d'instaurer une confrontation, une vie démocratique, qui s'opposera à tout processus de subordination aux choix capitalistes*» (28).

La réaffirmation par le Conseil National d'octobre 1977 de la

CFDT de l'analyse attribuant au PCF la responsabilité de la cassure gauche, et repoussant (par 1037 voix contre 375) les tentatives du CERES (amendement Rhône-Alpes) de blanchir ses manipulations, a mis un sérieux coup d'arrêt aux grandes manœuvres révisionnistes. Car la ficelle était un peu grosse : certains jours, dans *L'Humanité*, il n'y en avait plus que pour la CFDT. La publication des prises de positions de certaines sections CFDT, par exemple, de Peugeot ou Citroën, en faveur du seuil de nationalisation préconisé, par le PCF, a tendu à accréditer cette fable. Mais l'arbre ne doit pas cacher la forêt...

Le débat lancé autour de la plate-forme CFDT, particulièrement lorsqu'il s'alimente des aspirations au socialisme mises à jour par les révolutionnaires dans le syndicat est à même de mettre un coup d'arrêt encore plus net à la mystification révisionniste à propos des Conseils d'Ateliers !

Refuser les diversions...

• Aujourd'hui, en effet, la CFDT est face aux échéances de 78, avec son propre projet. On a vu à la fois s'y dessiner risques et récupérations mais aussi un certain espoir pour les travailleurs.

C'est pourquoi il est du devoir des communistes de maintenir le débat là où il est : sur le rôle des travailleurs et les projets de société en présence ! Il s'agit même de l'étendre, notamment sur un point précis : mettre en rapport les discours offrant pour demain des droits nouveaux aux travailleurs avec la pratique syndicale d'aujourd'hui.

En même temps que se poursuit l'éclairage crû des différences des projets PS et PC et des dangers respectifs qu'ils revêtent, il faut que s'approfondisse en effet la transformation conséquente de la vie syndicale. Sans une dynamisation du syndicalisme, la remise en cause en son sein des pratiques réformistes, révisionnistes, faites de bureaucratie, de captation du pouvoir de

décision, de rapports de commandement, de froide élaboration des objectifs d'action par-dessus la tête des travailleurs... les «*droits des travailleurs*» seraient un vain mot ! Pour mener la lutte de classe dans les Confédérations il ne suffit pas de s'en prendre aux orientations inféodées au PC ou au PS. Il y a des garanties à arracher dans le fonctionnement même des syndicats, pour «*ne pas voir l'action des travailleurs se transformer en énergie-fossile, lutter pour donner tout le pouvoir à d'autres, faute de pouvoir se l'appropriier tout entier*». (29).

• D'autant que les forces qui dans la CFDT se sentent sans doute les plus étrangères à l'extension du rôle propre des travailleurs, engagent sur ce terrain une diversion qui ne peut que profiter aux projets capitalistes bureaucratiques d'État du PCF : une nouvelle «*chasse aux sorcières*» anti-gauchiste. Face à la montée de la nouvelle opposition — sur une base de classe — ceux qui veulent faire du syndicat le relais de l'Union de la Gauche et le tenir à l'écart du contrôle des travailleurs s'affolent. Si les aspirations ouvrières révolutionnaires trouvaient, elles, un relais accru dans l'organisation syndicale et y imprimaient le style offensif et démocratique du syndicalisme de lutte de classe, alors les tenants du Programme commun — et notamment du CERES — n'y trouveraient plus leur compte ! Des pans entiers du mouvement syndical pourraient alors former, pour tous les travailleurs opposés aux projets bourgeois de la gauche ou refusant de leur céder un chèque en blanc, un sérieux point d'appui pour développer les luttes et garantir les acquis !

C'est de cela sans doute qu'ont peur les responsables de la Fédération PTT qui ont engagé la normalisation répressive dans les syndicats. En portant leurs coups contre la section combative, du Centre de Tri PTT de Lyon Gare ces fédéraux et leurs amis du Bureau Départemental PTT du Rhône cherchent à entraîner la majorité confédérale dans une lutte anti-gauchiste, une opération de division ! Les PTT et l'Union Régionale Rhône-Alpes (animées toutes deux par le CERES) et certains de leurs appuis directs dans le Rhône, en resteront-ils là ?

Il est clair pourtant que rouvrir la

La C.F.D.T. face aux échéances de 78

«chasse aux coucous» à la veille de 78, au moment où le PCF lance ses manœuvres, récupératrices, tout en tentant de limiter et dénaturer les aspects positifs de la plate-forme CFDT, sont autant de besognes pour limiter les possibilités d'action de classe des travailleurs et arrimer plus solidement la confédération à la gauche, la préparer à soutenir un gouvernement d'où le PCF commencerait à placer ses pions...

Les militants — dans les sections comme dans les structures — qui prennent au mot Edmond Maire lorsqu'il dit qu'on doit refuser de «n'être qu'un spectateur bruyant mais impuissant d'une histoire qui se fait sans nous» (31) pourraient-ils accepter une telle diversion, une telle division ? Assurément de nouvelles convergences naissent. Face à 78 il y a d'abord une ligne de partage dans nos syndicats entre ceux qui ont confiance dans les masses, qui veulent développer leur initiative et remettre entre les mains des travailleurs des moyens de lutte et de réflexion nouveaux, des droits nouveaux, et ceux qui veulent les museler et les utiliser au profit du Programme commun... «Il faut savoir prendre les risques du débat et savoir qu'il n'y aura pas de situation «confortable» pour les syndicats en 78», dit-on à Lip!

Et il n'y a d'autres garanties à chercher que de mener plus à fond la lutte de classe dans le syndicat, d'y présenter l'alternative révolutionnaire pour 78 et après : il faut aller, avec **Le Manifeste** et nos propositions communistes, au devant des interrogations fertiles que révèle la plate-forme CFDT, en donnant l'occasion aux travailleurs de réfléchir et commencer à peser ensemble sur leur avenir, sur la France socialiste que nous voulons construire ! □

NOTES

(1) — «La contribution» a été le regroupement des fédérations des Banques, Construction-Bois, Hachette, PTT et Santé et de l'Union régionale Rhône-Alpes sur un «texte de contribution au débat pour le 37^e congrès CFDT de mai 1976», se définissant «ni comme contre texte, ni comme volonté d'opposition de principe, mais comme contribution posi-

tive». En tant que tel, ce regroupement ne pouvait être qu'hétérogène et provisoire. L'influence du CERES était importante, en tout cas, dans cet ensemble.

(2) — Lire dans le *Quotidien du Peuple* du 29 octobre 1976. Le rapport Maire, paru sous le titre : «Maire veut mettre la CFDT au pas»

(3) — Voir le bilan du congrès d'Annecy dans *Front Rouge* N° 8, 1976 «37^e congrès CFDT : un tournant?»

(4) — on se reportera aux larges extraits parus dans le *Quotidien du Peuple* du 30/10/76 sous le titre : «Faire face aux tentatives de débordement».

(5) — Cette évolution du PSU a abouti à la signature d'un accord avec le PCF qui se félicite de nombreux «points de convergence que les discussions ont permis de dégager» (Communiqué publié le 5/11/1977).

(6) — Le sondage récent de l'Institut Louis Harris indique : 48% des adhérents CFDT interrogés se situent comme «centre-gauche» et 54% comme électeurs potentiels du PS (*Le Matin* du 27/10/1977).

(7) — Interview au *Monde* du 17 août 1977

(8) — Ce meeting, placé sous le signe de «L'Alsace qui vit et qui agit» se tenait le 7 septembre 1977 à Strasbourg. Un compte rendu intégral figure dans *Le travailleur d'Alsace CFDT* d'octobre 1977.

(9) — On peut se reporter pour preuve aux contributions du Comité régional Rhône-Alpes CFDT (Bourse du Travail, cours V. Hugo, Saint Étienne) sur les *nationalisations dans une perspective autogestionnaire* et surtout sur l'après 78.

10 — Intervention, au nom du Bureau national CFDT, de Jacques Moreau dans *Syndicalisme Hebdo* du 13 octobre 77.

(11) — Edmond Maire dans *Syndicalisme Hebdo* du 16 juin 1977

(12) — Voir également *CFDT aujourd'hui* N° 27 «Sens et portée de la plate-forme CFDT».

(13) — Déclaration du Conseil national CFDT d'avril 1974.

(14) — Sur l'opération PS des *Assises du socialisme*, voir le compte rendu paru aux éditions Stock et le commentaire de *Front Rouge* (N° 2, 1975). «Préparons le 37^e congrès CFDT».

(15) — On retrouvera un rappel plus complet dans l'article «d'une plate-forme à l'autre» paru dans *Le Quotidien du Peuple* du 11 juin 1977.

(16) — dans *CFDT aujourd'hui*, N° 2 de 1973.

(17) — Ces positions s'expriment notamment dans *Faire* («mensuel pour le socialisme et l'autogestion») : une revue dirigée par Gilles Martinet (du comité directeur du PS) et rédigée, entre autres, par d'anciens PSU tels que Robert Chapuis, Michel Roccard, Jean Le Garrec, des responsables anciens ou actuels de la CFDT comme André Acquier (FGM), Jacques Julliard (SGEN) ou Pierre Rosanvallon (*CFDT aujourd'hui*)... sous membres influents du PS aujourd'hui. Son rédacteur en chef, Patrick Viveret, est l'auteur de plusieurs ouvrages sociologiques «autogestionnaires».

(18) — *Syndicalisme Hebdo* du 16/6/77, éditorial.

(19) — 35^e congrès confédéral CFDT, confirmé et précisé à Nantes en 1973 au 36^e congrès.

(20) — *Syndicalisme Hebdo* du 26/5/77

(21) — Plate-forme CFDT, chapitre 2 page 14 (S.H. N° 1657)

(22) — Voir également «Un été albigeois», *CFDT magazine* d'octobre 1977.

(23) — «Autogestion : la rage de la démocratie» *F.N.* du 24/10/77

(24) — *Faire* N° 24, octobre 77

(25) — Edmond Maire au *Club de la presse d'Europe* N° 1 du 9/10/77

(26) — *A propos des plates formes de la CGT et de la CFDT*, article de Jean-Claude Gayssot dans *Économie et Politique* N° 1014, mai 1977

(28) — *Syndicalisme Hebdo* (22/9/77) «Les conseils d'atelier : une exigence sur laquelle nous ne transigerons pas».

(29) — Edmond Maire dans *S.H.* N° 1671

(30) — Voir les éléments rapportés dans *Le Quotidien du Peuple* du 26/10/1977.

(31) — *Syndicalisme Hebdo* 1671, déjà cité.